ANNEXE 1

Conseil Municipal du lundi 07 Février 2022

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

I- Contexte Economique

II- Contexte Financier local

III- Situation et Orientations Budgétaires de la Collectivité

IV- Programmation des Investissements de la Collectivité

V- Les Budgets Annexes.

Pour les communes de 3500 habitants et plus (L 2312-1 du code général des collectivités Territoriales (CGCT)), l'examen du budget de ces collectivités doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précédent le vote du Budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sa structure et la gestion de la dette.

I) LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Projet de Loi de Finances pour 2022

1/ Monde

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1 er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.
Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

2/ Zone Euro

Une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2 « Trimestre ») qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % contre 2,1 % au T2.
Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.
Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.
En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

II)LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 %au T3 2021 (contre 1,3 % au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

Retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entrainé un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un

sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné:

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19$ en avril 2020 à 81$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

Des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.
72 % au 2iéme trimestre 2020.
En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.
Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.
Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée:

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

III) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

1) Les Recettes réelles de Fonctionnement

1-1 Le Produit Fiscal attendu

A) La fiscalité directe :

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Taxe Foncière Bâtie	21.42%	21.42%	21.42%	21.42%	41.52%	41.52%	41.52%
Taxe foncière Non Bâtie	40.57%	40.57%	40.57%	40.57%	40.57%	40.57%	40.57%

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	769 192	785 102	820 399	889 017	2 163 775	2 200 000
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	34 444	33 254	33 759	32 007	32 007	31 645
TOTAL	**1 773 255**	**1 810 212**	**1 875 731**	**2 032 534**	**2 032 534**	**2 231 645**

-Suppression de la Taxe D'Habitation.

-La Taxe Foncière sur les propriétés bâties des Départements a été transférée aux communes.

-Le Taux du département est de 20.10% et celui de la commune de 21.42% soit en cumulant les deux 41.52% correspondant au nouveau taux pour la commune.

-Le transfert de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des Départements ne compensera pas le produit de la Taxe d'Habitation perdu. Pour gérer ce déséquilibre un coefficient correcteur va être appliqué pour compenser les pertes. Pour la commune de Villeneuve de la Raho, le montant de coefficient est de 1,234068.

B) La fiscalité locale indirecte :

- ***Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux***

En 2017, la commune a encaissé 136 797.46€.
En 2018, la commune a perçu 145 300.53 €
En 2019, la commune a perçu 147 457.54€
En 2020, la commune a perçu 162 595.21€
En 2021, la commune a perçu 195 938.28€

Pour 2022, la Préfecture ne nous a pas à ce jour transmis la notification. Nous espérons voir le montant de cette taxe augmenter.

- ***La Taxe Locale sur la consommation finale d'électricité***

Cette taxe est reversée aux communes par des Fournisseurs d'électricité.
La Commune de Villeneuve de la Raho perçoit cette taxe trimestriellement.

Actuellement les fournisseurs qui nous reversent cette taxe sont :
- EDF
- GDF SUEZ
- DIRECT ENERGIE
- LAMPIRIS
- ENERCOOP
- ENERGEM

En 2015, nous avons perçu 96 134.10€
En 2016, nous avons perçu 101 540.55€
En 2017, nous avons encaissé 101 466.98€
En 2018, nous avons encaissé 101 996.80€
En 2019, nous avons encaissé 108 980.35€
En 2020, nous avons encaissé 106 991.25€
En 2021, nous avons encaissé 116 540.63€

Pour 2022, nous prévoyons une enveloppe identique à celle de 2021.

C) <u>La Fiscalité reversée par Perpignan Méditerranée Métropole</u>

- ***L'Attribution de Compensation***

L'attribution de compensation a pour objectif de garantir aux communes la stricte neutralité financière lors de leur entrée dans un groupement à cotisation foncière des entreprises (CFE). Le dispositif prévu par la loi consiste à reverser aux communes leurs dernières ressources de cotisations foncières des entreprises diminuées des charges transférées.
Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération (PMCA) s'est transformée en Communauté Urbaine. De ce fait, de nouvelles compétences ont été transférées notamment la voirie. La Communauté Urbaine prend aussi à sa charge depuis le transfert le contingent SDIS.

Cette nouvelle compétence transférée, ainsi que la dépense du SDIS, ont un gros impact sur le calcul et le montant de l'AC que PMM reverse à la commune.

- Montant AC 2015 : 337 889 €

- Montant AC 2016 : 22 271 € Voté par la CLECT de PMM du 05/12/2016

- Montant AC 2017 :17089 € Voté par la CLECT de PMM du 15/12/2017
- Montant AC 2018 : -2039 € Voté par la CLECT de PMM du 15/12/2017

-Rectification Montant AC 2018 : +32 218 € Voté par la CLECT de PMM du 10/12/2018. A la demande de la commune réintégration dans l'AC de 2018 d'une partie de l'excédent budgétaire du budget des Ordures ménagères de 2017.

-Montant AC 2019 : - 17 548 € Voté par la CLECT du 10/12/2018.
AC 2019 voté par la CLECT du 24 octobre 2019, s'élève à 16 078€ après intégration d'une partie de l'excédent budgétaire du budget des Ordures ménagères et la réintégration des dépenses de fonctionnement de voirie réellement justifiées d'un montant de 3 626€.

-Montant AC 2020 : - 21691€ Voté par la CLECT du 04/12/2020 après intégration d'une partie du résultat du budget déchet soit 14 277€.
-Montant AC 2021 : -55 804
-Prévision Montant AC 2022 : -74 933€

- ***La Dotation de Solidarité Communautaire***

  - Montant 2016 : 12 856€
  - Montant 2017 : 9 592€
  - Montant 2018 : 9999.66 €
  - Montant 2019 : 9999.66€
  - Montant 2020 : 9999.66€
  - Montant 2021 : 9999.66€
  - Montant Prévisionnel 2022 : 9999.66€

- ***Le FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales***

Ce fonds a été mis en place en 2012.
Il constitue donc une ressource pour le secteur communal.
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Ce fonds encaissé dans sa globalité par la Communauté Urbaine sera ensuite reversé aux communes membres.

Voici l'évolution du FPIC pour la commune de Villeneuve de la Raho :

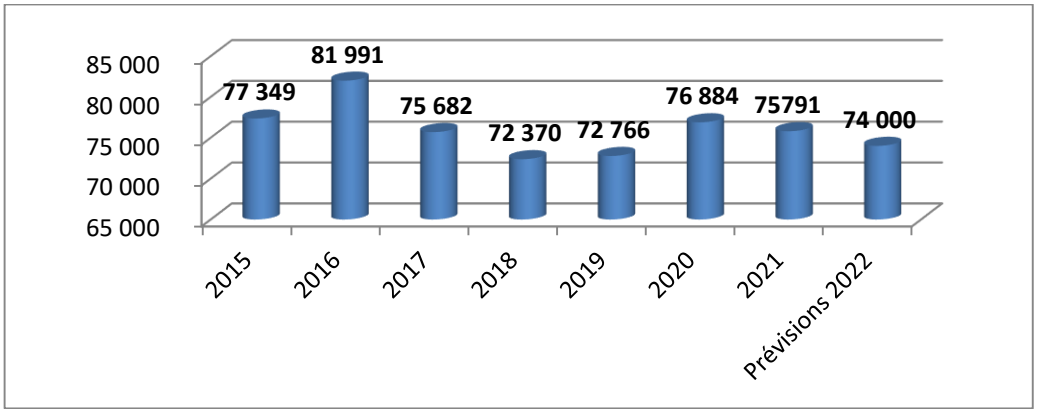

1-2 Les dotations de l'Etat

A) Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Cette dotation est composée de 3 types de dotation dont la principale est la dotation forfaitaire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Dotation Forfaitaire	649 524	580 389	506 970	467 651	468 454	471 401	470 464	468 963	469 000
Dotation de Solidarité Rurale	196 674	215 258	226 302	236 015	243 686	259 786	271 008	274 383	275 000
Dotation Nationale de Péréquation	96 320	93 287	88 012	63 191	58 935	63264	62 774	56 497	56 500
TOTAL DES DOTATIONS	942 518	888 934	821 284	766 857	771 075	794 451	804 246	799 843	800 500
	-18 485	-53 584	-67 650	- 54 427	+ 4218	+23 376	+9795	-4 403	+657

- 160 503€

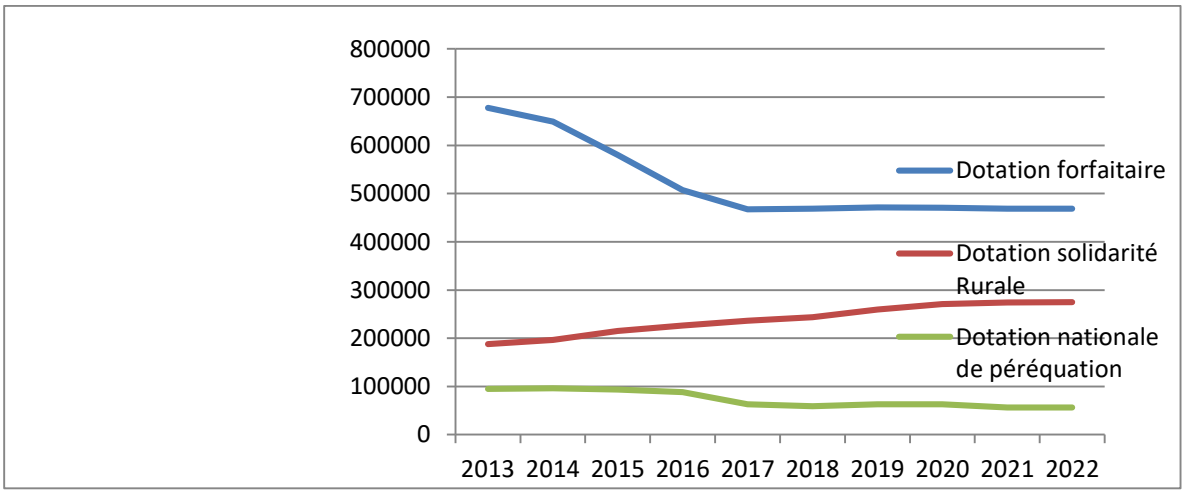

B) Allocations compensatrices de l'Etat :

Certains contribuables jouissent de dégrèvements fiscaux, suite à différents critères d'aides sociales, par exemple les revenus modestes de certains contribuables. Afin que la commune ne soit pas pénalisée par ces aides gouvernementales, l'Etat reverse ce que l'on appelle les allocations compensatrices. Elles sont variables tant à la hausse qu'à la baisse en fonction des dégrèvements accordés aux contribuables villeneuvois.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe Habitation (TH)	56 814	59 733	57 283	60 206	71 394	57 763	81 699	87 304	91 614	103 463	0
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	11 098	8 657	8 249	7 430	7 790	5 996	2 549	2 719	2 834	2621	5 087
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	6 513	6 509	6 522	6 299	5 741	5 209	4 830	4 220	4 219	4203	4 190
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 268	1 060	887	698	461	391	122	0	0	0	0
TOTAL	**74 425**	**74 899**	**72 054**	**73 935**	**84 925**	**68 968**	**89 200**	**94 243**	**98 667**	**110 287**	**9 277**

1-3 Les autres recettes réelles de fonctionnement

Pour la commune de Villeneuve de la Raho, les autres recettes réelles ne représentent qu'une faible part des ressources de la commune.
Elles se composent des :

- Revenus des immeubles locatifs : Bail d'habitation et Commercial.
- Revenus issus des Régie de recettes dont les plus importantes sont : Cantine Scolaire, Service Jeunesse, Location des salles communales….

Le montant total pour l'année 2021 représente 89 357 € pour les revenus des immeubles et un total de 279 296€ pour l'ensemble des régies.
Pour 2022, nous espérons une augmentation.

2) Les Dépenses réelles de Fonctionnement

2-1 Charges à caractère général (chapitre 011) : (Eau, électricité, téléphonie, carburant, petites fournitures, entretien et réparations de bâtiments, Transports et Activités des services dédiés à la jeunesse, etc…)

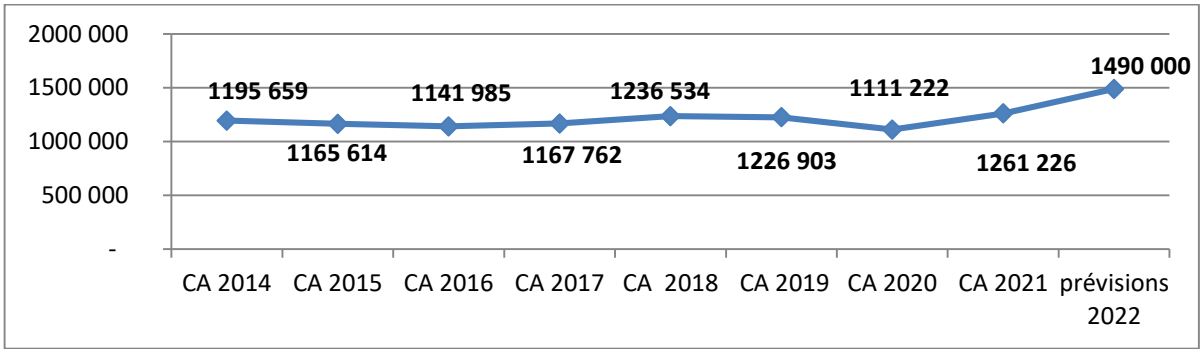

2-2 Charges de personnel

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022
Masse Salariale	2 215 902	2 284 252	2 322 614	2 228 258	2 214 468	2 334 529	2 380 000

Augmentation des charges de personnel pour 2022 est liée à différents facteurs :

- ✓ Augmentation de la prime d'assurance de 68 381€ à 87 955€ (+28.70%)
- ✓ Augmentation du SMIC
- ✓ Augmentation des charges URSAFF
- ✓ Revalorisation de la catégorie C
- ✓ Augmentation du régime indemnitaire.

A titre d'information, l'évolution des effectifs de 2016 à 2022 est la suivante :

- 2016 : 68 agents
- 2017 : 68 agents
- 2018 : 67 agents
- 2019 : 67 agents
- 2020 : 68 agents
- 2021 : 71 agents
- 2022 : 71 agents dont 3 agents en disponibilité

2-3 Participations et Subventions Obligatoires

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022
Participations et subventions	25 173	21 207	21 742	20 800	22 981	23 000

Les participations obligatoires sont les suivantes :

- AMF : 1 931€
- EID : démoustication : 2 135 €
- CCAS : 3 400€
- SYM : 7 045.20€
- Subventions aux associations : 8 470€

2-4 Charges Financières (remboursement des intérêts des emprunts contractés)

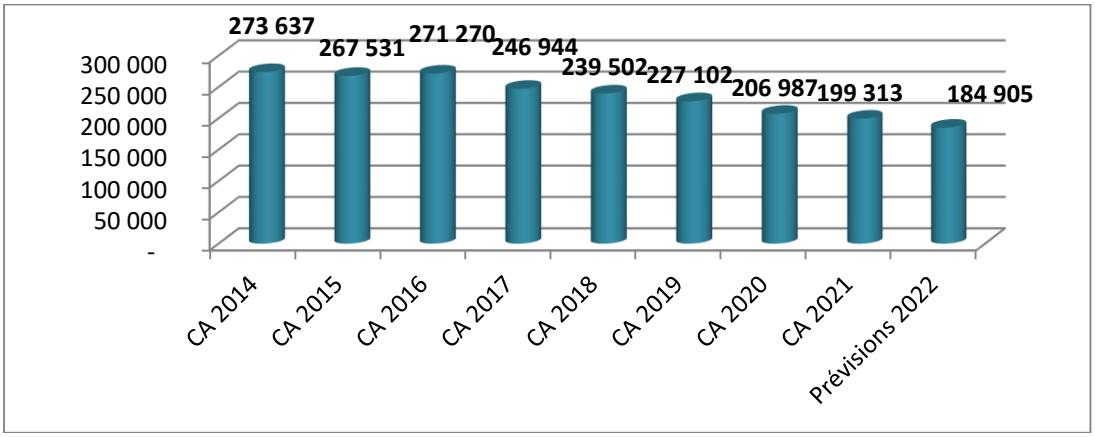

3) L'Endettement Pluriannuel

A ce jour, la commune possède 11 emprunts en-cours de remboursement.

3-1 L'En-cours de la dette en capital restant dû

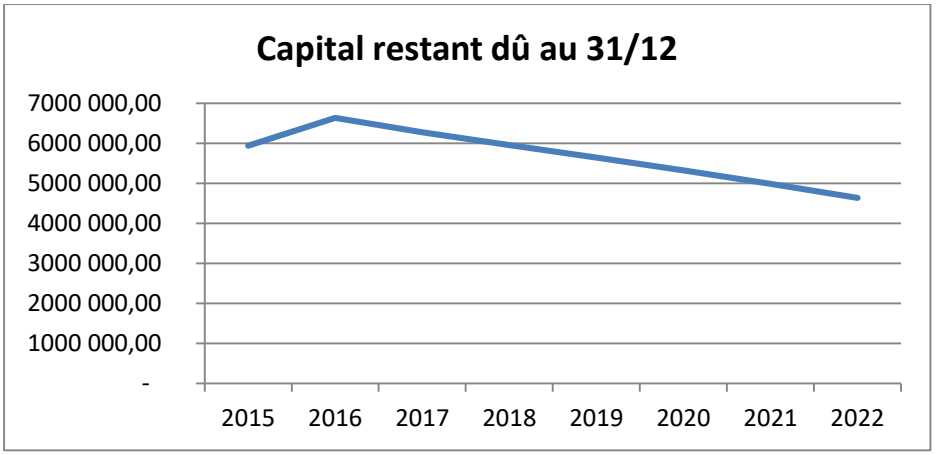

3-2 Le remboursement de la dette pour 2022 : Capital et Intérêts

En 2018, la Commune a remboursé en capital + intérêts : 566 308.70€
En 2019, l'annuité de la dette s'est élevée à 550 099€
En 2020, l'annuité de la dette s'est élevée s'à 549 353€
En 2021, l'annuité de la dette s'est élevée à 547 157€
En 2022, l'annuité de la dette s'élèvera à 508 708€

Vous trouverez ci-dessous la répartition des annuités par prêteurs pour 2022 :

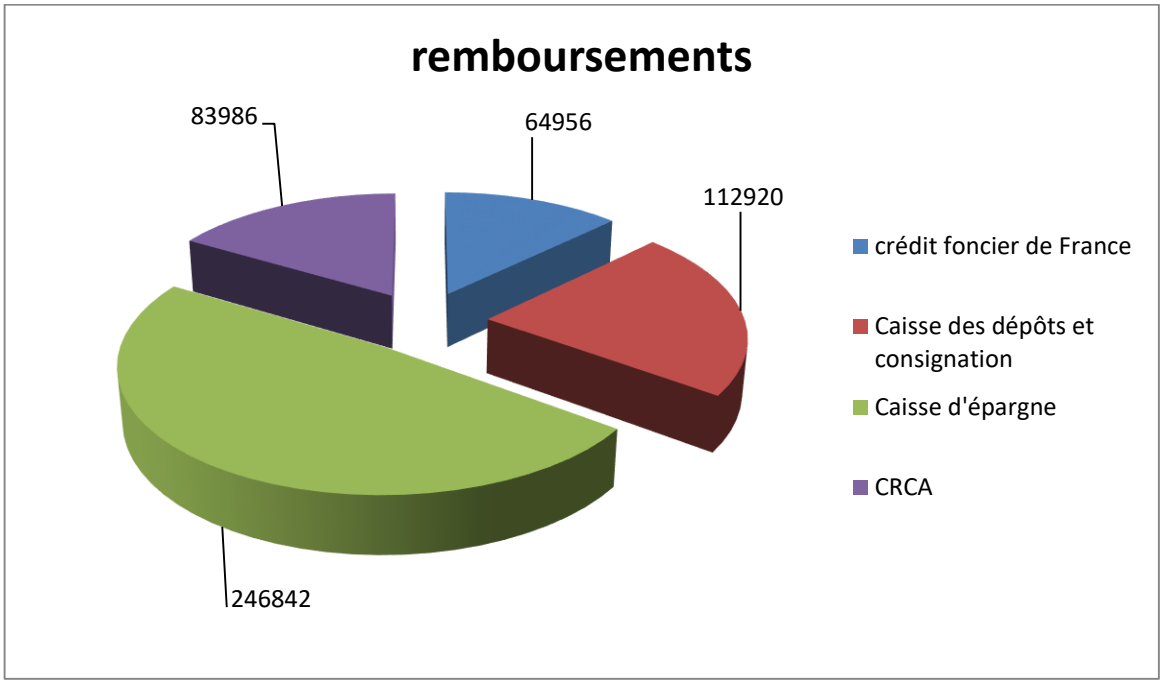

4) Les grands équilibres budgétaires et financiers

4-1 Epargne Nette et Epargne Brute (en milliers d'euros)

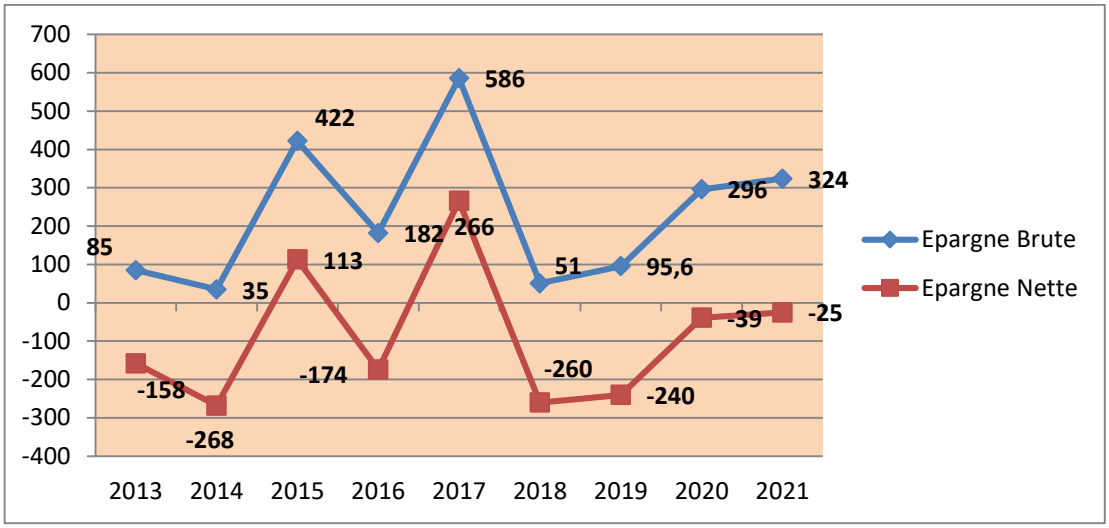

- Epargne Brute : Recette de fonctionnement – dépenses de fonctionnement.
- Epargne Nette : Epargne brute – remboursement de l'annuité du capital de l'emprunt.

4-2 Capacité d'autofinancement (en milliers d'euros)

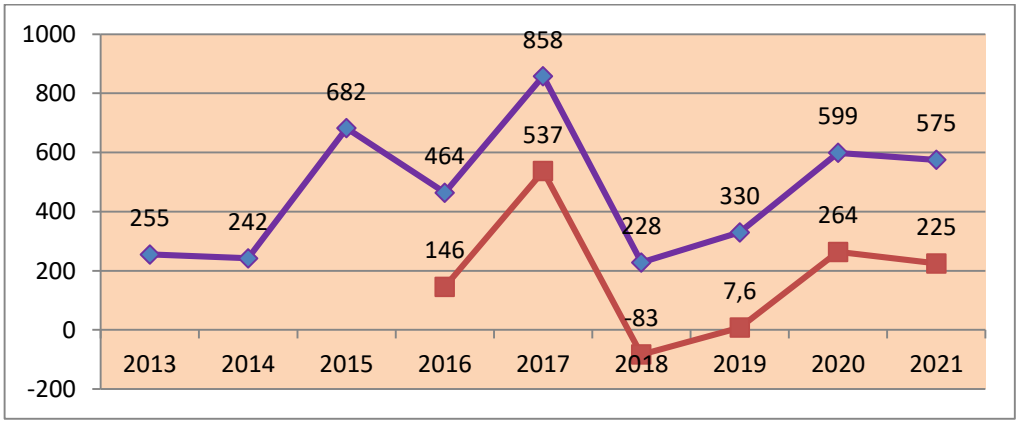

CAF Brute : Produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles.
CAF Nette : CAF brute – l'annuité du capital de la dette

IV) PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS POUR 2021

1) Investissement : Dépenses

1-1 Ratios des dépenses d'équipement des années antérieures

Chiffres Clés / Année	En millier d'€	€ / Habitant	Moyenne de la strate en €/Habitant
2020	222	56	302
2019	409	102	372
2018	863	218	344
2017	553	141	304
2016	320	82	268
2015	2137	546	259
2014	868	223	308
2013	1856	481	375
2012	1767	460	341
2011	1286	337	314

Selon le Compte Administratif 2021 provisoire, les dépenses d'équipement réalisées : 850 000€.
Pour l'année 2022, les dépenses d'équipement devraient être augmentées significativement.

1-2 Transfert de la compétence voirie à Perpignan Méditerranée Métropole

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération s'est transformée en Communauté Urbaine (PMM). De ce fait, de nouvelles compétences ont été transférées notamment la voirie.
Le Conseil Municipal a voté une convention de gestion le 21 Décembre 2015 actant ces modifications.
Le Conseil Municipal a voté le renouvellement de la convention de gestion le 26 février 2019 pour la période 2019-2021. Le conseil municipal a aussi voté le renouvellement de la convention de gestion pour une année supplémentaire le 16 décembre 2021.
Les travaux de voirie prévus pour la commune sont les suivants :

Nature des travaux	*Réalisés 2016*	*Réalisés 2017*	*Réalisés 2018*	*Réalisés 2019*	*Réalisés 2020*	*Réalisés 2021*	*Prévisions 2022*
Place Jean Payra-Cœur de ville	0	0	0	20 177	381 039	28 000	29 416
Aménagement route de Bages	257 274.51	0	0	0	0	0	
Candélabres, mobilier urbain et voirie	0	2 466.91	3595.00	108 523	39 477	11 083	21 200
Bordereau de voirie-marché à bon de commande	55 197.22	32 107.97	226 837.00	238 930	127 367	225 000	188 750
Voirie rue des mimosas, des rosiers, des lilas, des pervenches	0	0	84 747.00	0	0	0	
Parking Impasse Rubirola	26 886.00	0	0	0	0	0	
Giratoire Rives du lac	0	0	0	0	0	0	
Giratoire lotissement Le Canigou (route de Montescot)	15 974.06	522 604.33	186 105.08	0	0	0	
Route accès lotissement Canigou/Salle polyvalente	0	0	0	4193	0	0	1 000
Amélioration des réseaux : diagnostics et géo détection EP	24 750.00	24 750.00	0	0	0	0	
Rue du souvenir	1 908.00	0	0	0	0	0	
Réfection enrobé impasse de l'aire	0	10 036.80	0	0	0	0	
Travaux réseaux eaux pluviales			35 172.62			0	
Matériel voirie - Balayeuse				181 706	0	0	
Aménagement et sécurisation Av.Angel Guiméra					6 200	612 000	1 460 000
Total	**381 989.79**	**591 966.01**	**547 317**	**553 529**	**554 083**	**876 083**	**1 700 366**

1-3 Liste des Programmes et Travaux en régie

- **Travaux en régie 2022 :**

- Création d'une maison d'accueil
- Réalisation du sol de la Salle des Fêtes Paulin Gourbal

Pour 2022, les dépenses d'Investissement prévues sont les suivantes :

- ✓ Aménagement Mairie (568 800€TTC)
- ✓ Programme isolation et rénovation couloir et accueil mairie (174 000€ TTC)
- ✓ Construction d'un restaurant scolaire (573 574€TTC)
- ✓ Bordereau de voirie 188 750€ TTC
- ✓ Agencement et sécurisation de l'Avenue Angel Guiméra (Tranche 2 et 3 : 1 460 000€ TTC)

2) Investissement : Recettes

2-1 Les Ressources Propres

- **FCTVA**

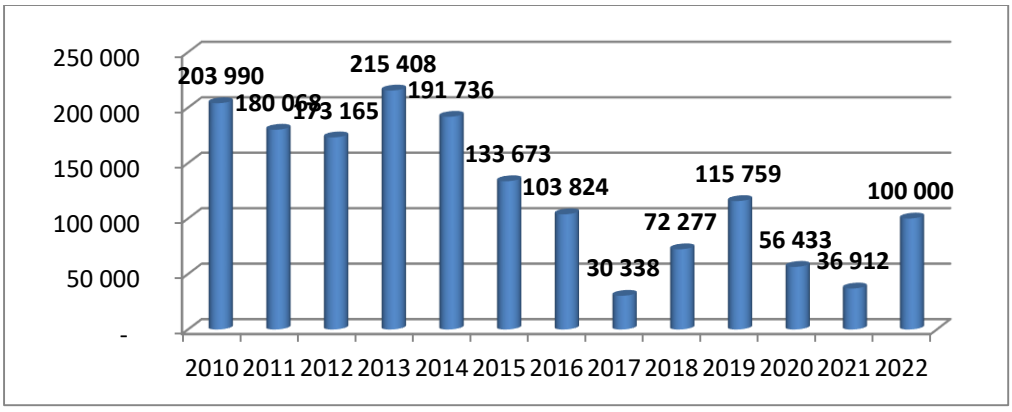

Le FCTVA s'explique en partie par la réalisation des dépenses d'équipement.

- **Taxe d'Aménagement (T.A.)**

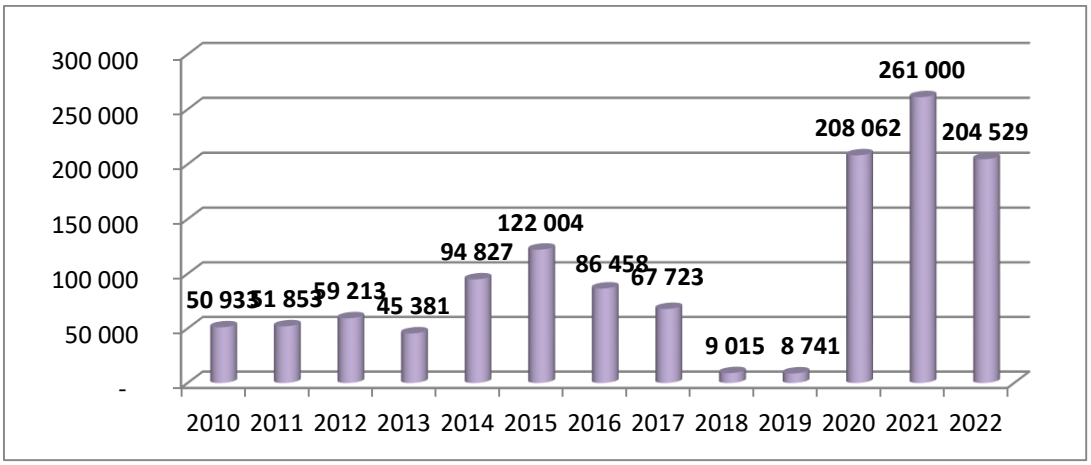

Mise en place du dispositif suivant pour la taxe d'aménagement en 2018.
Le montant de la taxe d'aménagement sera affecté de la manière suivante :

- Une part fixe pour PMM correspondant à une moyenne sur 10 ans soit 61 306 €.
- Une part dynamique répartie pour 20% pour PMM et 80% pour la Commune.

- **Subventions**

Evolution des subventions encaissées

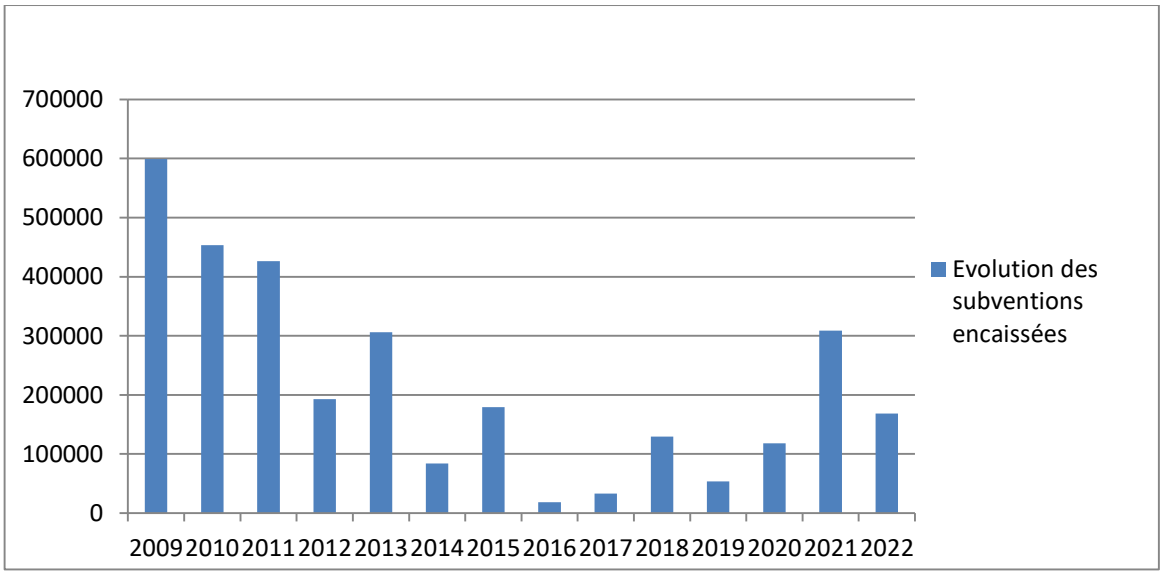

- DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux.
- AIT : Aide à l'investissement territorial.
- TDIL : Travaux divers d'intérêt local.

- **Les Cessions**

En 2022, il est à prévoir :

- Vente terrain CERFI
- Vente terrain Rue des Albères

V) LES BUDGETS ANNEXES

La commune dispose de trois budgets annexes :

1) BUDGET CCAS

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal soit 4 400€.

Le montant du budget primitif 2022 est évalué à 6215 €.

2) BUDGET CAMPING

Ce Budget ne nécessite pas une subvention du budget principal.

Le montant prévu au budget primitif 2022 en dépenses de fonctionnement est de 384 810€ et en dépenses d'investissement 210 779€.

3) BUDGET EAU BRUTE

Le montant prévu au budget primitif 2022 en dépenses de fonctionnement est de24 276 € et en dépenses d'investissement de 20 285 €.